



# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 14 décembre 2023**

L'an 2023 et le 14 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 décembre 2023.

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

**Délibération N° 14-12-2023 / N°216**

Étaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautcoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Sabine Surelle, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 13

Membres votants : 101

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Zakrent, Patrick Dekeyser, Jean Louis Cauvet, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Martine Gérard.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Béatrice Dausse, Magalie Jonard, Roland Descamps, Eric Caron

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Monique Debeaumont ayant donné procuration à Sidonie Duriez, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Muriel Sergier, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre. ocuration à Jean-Marie Dufay, Roland Descamps ayant donné procuration à Lionel Cayet,.

**Secrétaire de séance : Hugues Legoux**

**Titre de la délibération : Projet de tiers lieu numérique Clairefontaine – Demande de subvention**

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de la nouvelle contractualisation avec le Département du Pas-de-Calais 2023-2026, actuellement en cours de validation, une demande de démarrage anticipée avait été demandée pour le tiers lieu « Labot de Clairefontaine » à Duisans.

En effet, après le succès du tiers lieu, le Labot à Avesnes-le-Comte, l'aménagement d'un tiers lieu numérique sur le site de Clairefontaine à Duisans répond à un besoin du territoire qui n'est par pourvu de ce type d'équipement. Le tiers lieu de Clairefontaine se veut tourner vers les professionnels et l'éducation avec l'organisation d'événements in situ et « hors les murs » dans les collèges et maisons de retraite du territoire, du type tiers lieu itinérant. Ainsi, le Département s'engage à soutenir ce projet et à en faire le projet « phare » lors de la signature de la nouvelle contractualisation.

Monsieur le Vice-Président poursuit en indiquant qu'un estimatif du projet a été établi sur la base d'un achat de véhicule électrique pouvant proposer une offre itinérante sur le territoire. C'est pourquoi, il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant afin de déposer la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Dépenses prévisionnelles	Montant H.T.	Ressources Prévisionnelles	Montant H.T.	Taux
<b>Coût d'investissement</b>		Département 62	51 600 €	29%
Véhicule utilitaire électrique	45 000€	Région HdF	5000€	3%
Aménagement du véhicule	4 000€	Usages	5000€	3%
Machines de fabrication numérique	70 000€			
Batteries machines + panneaux solaires	4 500€			
Outillages	2 000€			
Communication / Flochage	3 500€			
<b>Sous-Total</b>	<b>129 000€</b>	<b>Sous-Total</b>	<b>61 600€</b>	<b>35%</b>
<b>Coût de fonctionnement :</b>		Fonds Propres	117 150€	65%
Ressources Humaines	35 000 €			
Frais de fonctionnement véhicules	500 €			
Consommables	12 000€			
Formation	1 000 €			
Petits matériels	500 €			
Maintenance	500 €			
Télécommunication	250 €			
<b>Sous-Total</b>	<b>49 750€</b>	<b>Sous-Total</b>	<b>117 150€</b>	<b>65%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>178 750 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>178 750 €</b>	<b>100%</b>

Vu L'avis favorable des membres du Bureau en date du 6 décembre 2023, l'Assemblée communautaire décide à l'unanimité :

\* D'approuver le projet de tiers lieu numérique et itinérant au Labot de Clairefontaine à Duisans ainsi que le plan de financement proposé

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 062-200069482-20231214-D216\_2023-DE

- \* D'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires au dépôt
- \* D'autoriser le Président à signer tout document inhérent à cette demande de subvention.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19 /12/2023 et publication ou notification du 19/12/2023